



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 142 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 25
Votants..... 28
Abstention 0

**PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE
29. ÉCOTAXE**

**Gestion des parcelles du Conservatoire du Littoral -
Exonération des loyers agricoles**

**L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le 15 octobre,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,
Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,
La Flotte : Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,
Les Portes en Ré : M. Jean-Luc CHENE,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,
St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU,
M. Didier GUYON,
St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Anne PAWLAK (donne pouvoir à Lionel QUILLET), Alain POCHON (donne pouvoir à Patrick RAYTON), Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à Roger ZÉLIE).

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU.

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020142-DE
Reçu le 19/10/2020

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 142 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 25
Votants..... 28
Abstention 0

**PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE
29. ÉCOTAXE**

**Gestion des parcelles du Conservatoire du Littoral -
Exonération des loyers agricoles**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Île de Ré, et notamment dans le 1^{er} groupe de l'article 5.2, l'alinéa 6 « Actions de restauration, d'entretien, de valorisation ou d'aménagement des espaces naturels intéressant l'ensemble du territoire de l'Île de Ré notamment dans le cadre de conventions de gestion », entériné par l'arrêté préfectoral en date du 12 mars 2020,

Vu la convention de gestion du domaine terrestre du Conservatoire du littoral sur le territoire de l'Île de Ré du 1^{er} décembre 2012, renouvelée le 1^{er} décembre 2018 entre le Conservatoire du littoral, et la Communauté de communes de l'Île de Ré,

Vu les conventions d'occupation temporaire d'usage agricole portant sur le domaine public du Conservatoire du littoral signées entre le Conservatoire du littoral, la Communauté de communes de l'Île de Ré, et les exploitants pour une durée allant de 3 à 9 ans,

Vu l'avis favorable de la commission environnement, mobilité et ordures ménagères en date du 21 septembre 2021,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 octobre 2020,

Considérant que les montants des loyers annuels demandés en 2020, pour l'utilisation professionnelle des parcelles du Conservatoire du Littoral, qui sont désignés dans les conventions d'usages agricoles, sont de :

NOM	LOYER 2020
BILALI Zakaria	39,44 €
BORGE Jacques	577,24 €
DAVID Jean-Michel	719,49 €
FENIOUX Sophie	1 570,17 €
FORTUNIER Cédric	385,09 €
GUILLET Olivier	128,79 €
LAPLAUD Manuel	35,37 €
LAURENT Jean-François	296,87 €
LEPRINCE Hugues	1 151,28 €
MERCIER Emmanuel	988,73 €
MERLIN Louis	563,05 €

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020142-DE
Reçu le 19/10/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 142 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 25
Votants..... 28
Abstention 0

**PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE
29. ÉCOTAXE**

**Gestion des parcelles du Conservatoire du Littoral -
Exonération des loyers agricoles**

MONNET Vincent	416,18 €
PALVADEAU Guillaume	249,10 €
PERDEREAU Rodolphe	1 191,79 €
ROCHETEAU Hervé	461,79 €
ROGER Denis	783,40 €
SANSELME Christophe	757,84 €
STECKER Anne-Charlotte	82,37 €
VILAIN Nicolas	708,60 €
VOISIN Frédéric	768,04 €
TOTAL	11 874,62 €

Considérant que les conditions sanitaires liées au COVID, ont eu un impact négatif sur le bon déroulement des activités professionnelles des exploitants, et donc que les revenus de l'exploitation des parcelles en ont été diminués ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **de se prononcer favorablement à l'exonération de l'ensemble des loyers des locataires professionnels du Conservatoire du littoral,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à ce dossier.**

Affichée le : **19 octobre 2020**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020142-DE
Reçu le 19/10/2020